

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Baux d'habitation et à usage mixte. Accès des locataires au DPE de leur logement
- 5 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Indemnité d'occupation : prise en compte de la taxe foncière comme facteur de diminution de la valeur locative
Liquidation judiciaire. La déclaration de créance interrompt la prescription jusqu'à la clôture de la procédure de liquidation judiciaire
- 6 FAMILLE - PATRIMOINE**
Indivision. Licéité de la saisie conservatoire par un indivisaire seul
Épargne. Taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée du 1^{er} février 2026 au 31 juillet 2026
- 8 FISCAL**
Impôts et taxes. Taxes sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles : actualisation des coefficients d'érosion monétaire
Impôts et taxes. Mise en place temporaire d'une ZFG à Mayotte et élargissement du dispositif des ZFANG à l'ensemble des secteurs d'activité
- 9 RURAL**
Aménagement foncier. SAFER, rétrocession, et conformité de la publication de l'appel à candidatures par un lien hypertexte
- 10 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Le notaire doit consulter le BODACC même si le client déclare ne pas relever du droit des procédures collectives

À LA Une

Les parts de SARL ne peuvent pas faire l'objet d'un don manuel

Un arrêt important de la Cour de cassation du 11 février 2026 apporte une clarification majeure en matière de donation de parts sociales de SARL. En excluant ces titres du champ d'application du don manuel, la Cour affirme la spécificité des parts sociales de SARL, leur nature non négociable et l'impératif du formalisme notarié pour leur donation. Rappelant ainsi l'exigence incontournable de l'acte notarié, la haute juridiction consolide la sécurité juridique et garantit le respect des règles statutaires, des procédures d'agrément et des exigences de publicité. > **LIRE P. 1**